

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 25 janvier 2021 à 18 heures 15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

018-01-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Renouveau de l'entente de services de tarification - Desjardins

4.2 - Demande de soumission pour prêt temporaire - Réfection de la route 204 secteur Sud

4.3 - Demande de subvention - Parcours ludique - URLS

4.4 - Recommandation de paiement No 01 - Réfection de la route
Veilleux

4.5 - Entente pour servitude temporaire de 3 ans - MTQ

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

019-01-2021

4.1 - Renouvellement de l'entente de services de tarification - Desjardins

ATTENDU l'offre de services de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudières Entreprises concernant la tarification des frais de transaction et de gestion annuelle au montant de 60.00 \$ (sans taxes) mensuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Martin accepte l'offre de services de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudières Entreprises concernant la tarification des frais de transaction et de gestion annuelle au montant de 60.00 \$ (sans taxes) mensuellement;

QUE M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'offre de services.

ADOPTÉE

020-01-2021

4.2 - Demande de soumission pour prêt temporaire - Réfection de la route 204 secteur Sud

ATTENDU l'accord d'une aide financière par le MAMH au programme FIMEAU de 1 161 650 \$ pour la réfection de la route 204, secteur Sud, dans une correspondance de M. Stéphane Tremblay, en date du 25 septembre 2020;

ATTENDU l'accord d'une aide financière par Infrastructure Canada au programme FIMEAU de 1 161 650 \$ pour la réfection de la route 204, secteur Sud, dans une correspondance de la ministre Andrée Laforest, en date du 19 mai 2020;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2020, le MAMH a approuvé la demande d'aide financière de 4 351 084\$ pour la réfection de la route 204, secteur Sud, selon le Règlement d'emprunt No 81-2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin doit ouvrir un prêt temporaire dans l'attente des versements versés au comptant par le gouvernement provincial dans le programme FIMEAU;

ATTENDU QUE M. Simon Leclerc a demandé des soumissions à des institutions financières:

BANQUE NATIONALE DU CANADA 2.45%, sans frais

DESJARDINS ENTREPRISES 2.45%, plus 1500.00\$ de frais
d'ouverture de dossier



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal mandate Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à finaliser l'ouverture du prêt temporaire au montant de 4 351 084\$ avec la Banque Nationale du Canada;

QUE M. Simon Leclerc soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin tous les documents nécessaires à l'ouverture du prêt temporaire de 4 351 084\$ en attendant les versements au comptant des contributions des gouvernements du Québec et du Canada au programme FIMEAU;

QUE M. Simon Leclerc soit mandaté à signer tous documents et services nécessaires au remboursement de prêt et intérêts ainsi qu'aux paiements mensuels des intérêts.

ADOPTÉE

021-01-2021

4.3 - Demande de subvention - Parcours ludique - URLS

ATTENDU QUE cette activité viendra bonifier les offres existantes et fera connaître les installations;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière de 2 500.00\$, sur un projet total de 4 750.00\$, auprès de l'Unité Régionale de Loisirs et de Sports (URLS);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière de 2 500.00\$, sur un projet total de 4 750.00\$, auprès de l'URSL;

QUE Mme Patricia Dulac, ressource Loisirs et culture, soit mandatée par le conseil municipal pour déposer et signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

022-01-2021

4.4 - Recommandation de paiement No 01 - Réfection de la route Veilleux

ATTENDU les travaux de réfection de la route Veilleux complétés au 27 octobre 2020;

ATTENDU la facture No 009893 de la compagnie Giroux & Lessard au montant de 176 035.41\$ (taxes incluses) en date du 14 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement No 01 de Pierre-Luc Rancourt, ingénieur pour la MRC Beauce-Sartigan au montant de 176 035.41\$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture No 09893 de la compagnie Giroux & Lessard au montant de 176 035.41\$ (taxes incluses) en date du 14 décembre 2020 pour les travaux de réfection de la route Veilleux complétés au 27 octobre 2020, tel que la recommandation de paiement No 01 de la MRC Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

023-01-2021

4.5 - Entente pour servitude temporaire de 3 ans - MTQ

ATTENDU les travaux de la réfection de la route 204, secteur sud par le Ministère des Transport (MTQ) en collaboration avec la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin;

ATTENDU l'entente pour une servitude temporaire de 3 ans sur une partie du lot 5 424 471 en bordure de la route 204, tel que le plan d'arpentage No AA-6606-154-17-0921 à compter du 1er mai 2021;

ATTENDU QUE la municipalité recevra une somme de 400\$ en contrepartie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'entente pour une servitude temporaire de 3 ans sur une partie du lot 5 424 471 en bordure de la route 204, tel que le plan d'arpentage No AA-6606-154-17-0921 à compter du 1er mai 2021 est acceptée;

QUE le conseil municipal mandate M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents relatifs à ladite entente.

ADOPTÉE

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

024-01-2021

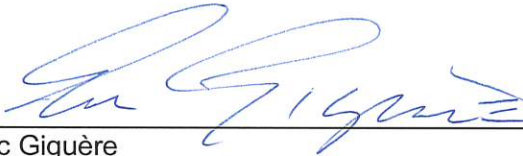
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 18 hrs 34

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Éric Giguère
Maire



Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier